



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt et un, le douze février à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.**

**Présents** : MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, CAMPS Tristan, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann (arrivé à 20h20).

**Absents Excusés** : PUISSANT Séverine (Pouvoir à POUILLAUDE Maurice), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à LE TOHIC Morgane), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal).

**Le Conseil Municipal a désigné DENIS David, benjamin de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.**

**Date de convocation : 5 février 2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 23**

**Votants : 27**

**Suppression et création de poste (Service Médiathèque- Ludothèque)**  
**(Délibération 2021\_02\_12\_08)**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

VU le budget de la commune ;

VU le tableau des effectifs existant ;

CONSIDÉRANT, qu'il convient de supprimer l'emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine avec une quotité horaire de 28 heures 30 de travail par semaine ;

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine avec une quotité horaire de 24 heures 30 de travail par semaine ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1ère adjointe au Maire annonce que l'agent en charge de la médiathèque - ludothèque sollicite une diminution de sa durée hebdomadaire de travail de 80% à 70% d'un temps complet, afin d'accomplir un projet personnel.

Etant donné que cette diminution excède 10% du nombre d'heures de service afférent à l'emploi occupé, elle entraîne la perte de l'affiliation à la CNRACL. Il convient donc de supprimer le poste occupé et de créer le même poste avec une quotité inférieure.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression et la création de ces postes au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **Adopte la proposition de suppression d'emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine avec une quotité horaire de 28 heures 30 de travail par semaine ;**
- **Adopte la proposition de création d'emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine avec une quotité horaire de 24 heures 30 de travail par semaine ;**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune ;**
- **Modifie le tableau des effectifs du personnel communal ;**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à réaliser les démarches nécessaires et signer tout document dans le cadre de ce dossier.**

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

